

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES** **OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°36/2018/MEF/AC/ETU**

**Le vendredi 31 août 2018 à 9 heures 30 minutes**, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Économie et des Finances, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour **la réalisation d'une étude pour la conception d'un système de retraite à deux pôles "public" et "privé", conformément au scénario validé par la Commission Nationale chargée de la réforme des régimes de retraite, et la définition des modalités de sa mise en œuvre.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Économie et des Finances - Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) et du site Internet du Ministère de l'Économie et des Finances ([www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma) "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **Cent mille dirhams (100.000,00 DHS)**

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : **Six millions sept cent soixante-douze mille cinq cents dirhams toutes taxes comprises (6.772.500,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation notamment la production une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément : Domaine d'activité exigé : D13 (Études générales) pour les concurrents installés au Maroc.

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.